

**Attestation des commissaires aux
comptes sur les informations
communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du Code
de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées
aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022**

LEPERMISLIBRE

Société anonyme
au capital de 291 242,88 euros
29 avenue Joannes Masset
69009 LYON

Grant Thornton

44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

COGEP AUDIT SAS

Immeuble Le Blok
30 Rue Joannes Carret
69009 LYON

Exercice clos le 31 décembre 2022

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Société LEPERMISLIBRE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Lepermislibre,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 503 913 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lyon, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Françoise Méchin
Associée

Cogep Audit Sas



Michaël Duplan
Associé

lePERMISLIBRE

GRANT THORNTON
Madame Françoise Mechin
44 Quai Charles de Gaulle
69 463 Lyon 06

COGEP AUDIT SAS
Monsieur Michaël Duplan
30 rue Joannes Carret
69 009 Lyon

Objet : Rémunérations versés en 2022 aux cinq personnes les mieux rémunérées

Madame, Monsieur

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versé aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est le suivant :

503 913 euros

Ce montant intègre les personnes salariés de lePERMISLIBRE ainsi que les personnes refacturées à la Société pour leurs prestations.

Lucas TOURNEL
Président Directeur Général

